

2022-2023

DÉFENSE  
FUMER

INDICATEUR

# COÛT DE LA RENTRÉE

## DOSSIER DE PRESSE

# SOMMAIRE

**Avant-propos. 3**

**Présentation AFNEG. 5**

**Présentation de l'indicateur. 6**

- **Les coûts. 7**

- Les frais de vie courante. 7
- Les frais spécifiques aux études en Géographie et disciplines territoriales. 10

- **Focus. 13**

- Focus inflation. 13
- Focus frais en formation de géographie. 14

- **Nos revendications. 16**

- Inflation de la vie quotidienne. 16
- Pour les études en géographie et disciplines territoriales. 18

- **Méthodologie. 19**

- Frais de vie courante. 19
- Frais spécifiques. 20

- **Références. 22**

- **Contacts. 23**

## AVANT-PROPOS

En septembre prochain, L'enseignement supérieur va rouvrir ses portes pour accueillir 2.97 millions d'étudiantEs avec une arrivée de 119 000 nouvelles et nouveaux étudiantEs de plus que pour la rentrée 2021 selon les estimations du gouvernement (SIES du MESR, 2021)[1]. Autant de jeunes qui espèrent pouvoir suivre dignement une formation correspondant à leur envie et à leur projet professionnel. Mais **le coût de cette rentrée, en augmentation de 4.84% par rapport à 2021, constitue le principal obstacle à l'enseignement supérieur et aux besoins de formation.**

L'AFNEG tire à nouveau la sonnette d'alarme sur les montants des dépenses qui incombent aux étudiantEs. Si l'épreuve de l'inscription aux formations universitaires a déjà pu être éprouvante et stressante, celle des dépenses de rentrée et de la précarité étudiante demeurent des remparts **discriminants et parfois fatales aux études supérieures.**

Des actions plus efficaces et pérennes doivent être trouvées pour que cette jeunesse puisse se former sans devoir être plongée en situation de précarité et sans qu'elle ne soit soumise à des distinctions d'origine, de nationalité, de milieu social, de genre, d'orientation sexuelle ou encore de religion. Un **investissement conséquent du gouvernement doit être mobilisé dans l'enseignement supérieur** pour continuer à promouvoir une université ouverte, émancipatrice, équitable, inclusive et durable.

Pour la septième année consécutive, l'AFNEG présente une estimation du coût qui sera imposé aux étudiantEs entrant dans une formation en géographie et disciplines territoriales pour la rentrée universitaire 2022. Une interpellation nécessaire pour informer le grand public et les institutionnels de **l'inégalité présente à l'entrée de l'université.** Jusqu'à ce jour, les actions gouvernementales n'ont pas eu d'effets suffisamment efficaces que cela soit pour tendre vers une égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur ou bien pour trouver une réponse pérenne et concrète face à la précarité étudiante. Des mesures doivent rapidement être mises en place pour que cette jeunesse puisse continuer de produire des savoirs et contribuer aux réponses des enjeux de société d'aujourd'hui et de demain, sans la mettre en danger.

Dans ce sens, la formation en géographie est pluridisciplinaire et offre aux étudiantEs une ouverture d'esprit, le développement d'un esprit critique et une volonté de participer à la recherche de solutions aux enjeux de société d'aujourd'hui et de demain. Des questions de migrations aux défis d'urbanisme en passant par les enjeux environnementaux, les futurEs géographes qui entrent à l'université seront celles et ceux qui pourront trouver des réponses à ces défis et engager notre société dans des principes et habitudes plus inclusives et durables. **Leur apprentissage ne doit donc pas être entravé par des inégalités socio-économiques.**

Cette interpellation est d'autant plus alarmante que pour la rentrée 2021, l'AFNEG avait déjà mesuré une hausse de 2.10 % sur une année. Un constat d'ores et déjà frappant, mais qui prend une tournure encore plus effrayante et dramatique dans le contexte socio-économique actuel. En effet, **la rentrée 2022 sera nécessairement marquée par l'inflation** et son impact sur le pouvoir d'achat qui vont peser d'autant plus lourd dans le portefeuille étudiant.

**Cette jeunesse n'est pas responsable de cette situation et elle ne doit pas en payer les conséquences.** Au contraire, un soutien doit lui être apporté pour la former aux défis auxquels la société fait face. Restreindre par des frais toujours plus importants l'accès aux études supérieures, ou à minima de manière décente, c'est impacter, à court comme à long terme la société future.

L'investissement de l'État doit se faire dans le sens de garantir l'accès à l'enseignement supérieur pour tous et toutes, cela sans distinction de moyens ou d'origine sociale.

## L'AFNEG portera toujours l'idée d'une formation universitaire inclusive et durable !



[1] Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SIES), 2021. Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur – Rentrées 2021 et 2022. Note Flash n°21.

## QUI SOMMES NOUS ?

L'Association Fédérative Nationale des Étudiant.e.s en Géographie, Aménagement, Urbanisme, Environnement et Disciplines territoriales est une association de loi 1901 créée en 2007 pour représenter les étudiantEs en géographie à l'échelle nationale. Notre fonctionnement est fondé sur la **démocratie participative** et a pour objectif de représenter l'ensemble des étudiantEs en géographie et disciplines territoriales, de la licence au doctorat. Notre réseau se compose de plus de vingt associations étudiantes locales représentatives de notre filière.

Le modèle fédéral qu'offre l'AFNEG aujourd'hui répond à un besoin des associations de se regrouper au sein d'une même instance pour décider de positions communes à tous et toutes les étudiantEs géographes, quelle que soit leur université ou leur année d'études. La construction de la fédération a permis aux associations et à leurs étudiantEs **d'être représentés** au-delà des murs de leur université.

L'AFNEG permet aussi la **valorisation d'une culture** propre aux formations qu'elle représente. Elle peut porter, et porte, au niveau national, des projets de promotion de la culture géographique, et œuvre au quotidien en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des lycéenNES et des étudiantEs.

Ainsi les étudiantEs des disciplines territoriales, grâce au modèle de démocratie participative de la fédération, ont un poids dans le contenu de leurs formations, dans les positions défendues par l'AFNEG, et dans les projets mis en place dans leur université. Ils sont aussi plus facilement **au contact de celles et ceux qui défendent et font appliquer leurs droits**, notamment les éluEs des différentes instances universitaires.

L'AFNEG est adhérente à la **FAGE**, la Fédération des Associations Générales Étudiantes, afin de porter la voix des géographes dans les décisions de la première organisation étudiante de France et d'être proactive sur les problématiques de l'enseignement supérieur Français et des politiques de jeunesse.



# COÛT DE LA RENTRÉE

## POURQUOI CET INDICATEUR ? COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

L'indicateur du coût de la rentrée de l'AFNEG, publié pour la septième année consécutive, illustre le **coût moyen de la rentrée pour unE étudiantE primo-entrantE en licence de géographie à l'université**, sans double inscription, non boursièrE, vivant seulE et décohabitanteE.

Il se compose de plusieurs types de dépenses répartis en deux catégories :

- **Frais de vie courante** : il s'agit de frais relativement fixes au cours de l'année et déboursés à la rentrée universitaire. Les frais de vie courante comprennent principalement les consommables (alimentation, hygiène, vêtements...), le loyer, les transports, les loisirs et la téléphonie-internet.
- **Frais spécifiques à la rentrée universitaire** : il s'agit des frais de scolarité (études, contribution à la vie étudiante et de campus), des frais liés au logement (frais d'agence, souscription à une assurance logement), ainsi que de la souscription à une complémentaire santé et l'achat de matériel pédagogique.

Une partie de ces postes de dépenses comporte des frais variant d'une région à une autre. Une première moyenne est donc réalisée pour la région Île-de-France et une seconde moyenne comprend les autres régions métropolitaines. Une moyenne nationale est ensuite réalisée, pondérée par le nombre d'étudiantEs en géographie. Pour calculer cet indicateur, l'AFNEG se base sur celui réalisé par la FAGE.

Cet indicateur est une **donnée théorique**, permettant d'estimer le **coût total de la rentrée** pour des études dans des conditions optimales, sans restriction. Il permet d'obtenir une vision globale de ce que doit dépenser en moyenne unE étudiantE en France lors de sa première rentrée universitaire, afin de réunir les conditions pour réussir ses études. Sa méthode de calcul, basée sur **un profil unique**, permet des comparaisons d'année en année mais également entre filières ou territoires.

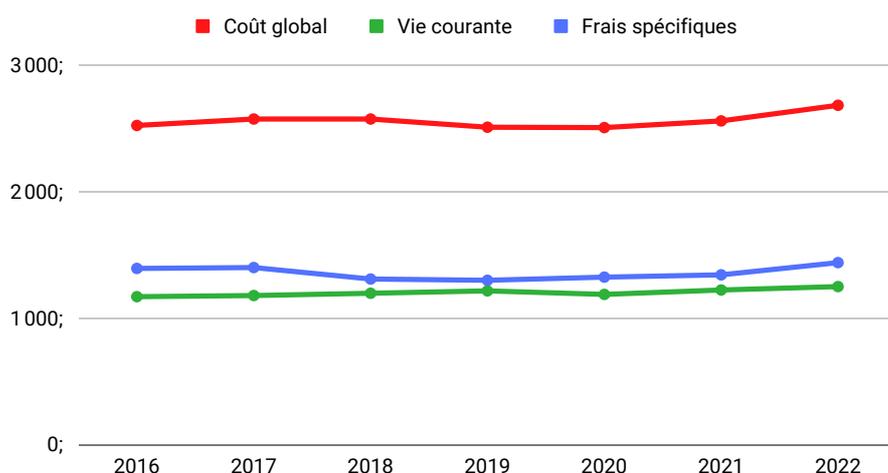
Des **frais spécifiques aux études de géographie** sont intégrés dans le calcul de l'indicateur. En prenant en compte ces frais spécifiques, on peut alors analyser plus en détails ce qu'unE géographe primo-entrantE dépensera pour sa rentrée, à la différence d'autres filières.

On constate une hausse de **4,84 %** du coût depuis l'année 2021 dont les spécificités sont détaillées ci-après.

# LES COÛTS

## 2 686, 90 €

Pour la rentrée 2022, unE étudiantE entrant en première année de licence de géographie devra déboursier **2 686, 90 €** pour une rentrée optimale, soit une augmentation de **4, 84 %** par rapport à 2021. Les frais de la vie courante s'élèvent à **1 248, 71 €**, tandis que les frais spécifiques atteignent **1 438, 20 €**.



## LES FRAIS DE VIE COURANTE

### LES LOYERS

Ce coût représente le plus gros poste de dépense des étudiantEs. Il s'élève en 2022 à **541 € par mois**. Celui-ci est en hausse constante mais ne rencontre pas d'inflation générale cette année. Localement, des hausses sont notables et la **difficulté des étudiantEs à bénéficier d'un logement stable et décent** à la rentrée universitaire est grandissante. L'AFNEG soutient les initiatives allant à l'accompagnement des étudiantEs sur cette thématique, notamment sur les dispositifs de logement d'urgence. L'AFNEG encourage également fortement les projets de plus long terme comme l'habitat solidaire, les logements sociaux, l'encadrement des loyers ou encore les travaux de réhabilitation énergétique engagés.

## LE TICKET RU

Cette année encore, le prix du repas en Restaurant Universitaire (RU) du CROUS est conservé à **3,30 €** pour les étudiantEs non boursierEs malgré l'inflation connue par une majorité de secteurs. L'AFNEG salue le maintien à 1 € du repas pour les étudiantEs boursierEs, résultat de l'investissement de la FAGE, de ses éluEs et de son réseau. Cependant nous soulignons la **nécessité urgente d'investir plus massivement dans le réseau social des œuvres universitaires et scolaires.**

## LES PRODUITS DE CONSOMMATION

Les produits de consommation sont **en hausse de 10,6 %** du fait de l'inflation, elle-même croissante depuis la crise sanitaire liée à la Covid 19. Leur coût total s'élève à **402,52 €** pour la rentrée 2022. Ils comprennent l'alimentation, des produits d'hygiène, des vêtements ainsi que du matériel informatique. Il s'agit de produits indispensables et souvent de première nécessité. L'**alimentation** quant à elle, pourtant indispensable, est en hausse de plus de 15 % depuis la rentrée 2020 et de **17 %** si l'on considère le point de référence à l'aube de la crise sanitaire.

## LE CAS DES ÉTUDIANTES MENSTRUÉES

Ces **frais de consommation s'élèvent à 420 € par mois** pour les étudiantEs menstruéEs. Les données retenues sont en moyenne de 7,50 € de protections périodiques par mois et de 10€ de frais associés (médicaments anti-douleurs, sous-vêtements...), soit un total de 17,50 € supplémentaires par mois. Ces coûts conséquents, associés aux menstruations (protections périodiques et médicaments parfois non remboursés) sont considérables sur le budget d'unE étudiantE. Les prix de ces produits ne sont, eux aussi, pas épargnés par l'inflation et la précarité menstruelle[1] s'étend. Plusieurs répondantEs soulignent que si ces frais étaient pris en charge, iels pourraient augmenter le budget alloué à leur alimentation et ainsi accéder à plus de produits frais (fruits, légumes, produits d'origine animale notamment).

En 2020, l'AFEP, l'ANESF et la FAGE ont réalisé une enquête de grande ampleur révélant que **33% des personnes menstruées estiment avoir besoin d'une aide pour se procurer des protections**. Le réseau de la FAGE et ses éluEs ont, par un travail de plaidoyer, obtenu la gratuité des protections périodiques, sur les campus universitaires, à compter de la rentrée de septembre 2021. Après plusieurs années de négociations, cette mesure devenait nécessaire, bien que ces dispositifs ne soient pas accessibles sur tous les campus après deux ans de déploiement. L'accès à des protections périodiques saines et plus respectueuses de l'environnement n'est pas non plus garanti.

[1] Situation dans laquelle se trouvent les personnes menstruées qui n'ont pas les ressources économiques suffisantes pour se procurer des protections périodiques et des produits d'hygiène lors des règles, les empêchant alors de les vivre dignement.

## LA TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Les frais de téléphonie et internet s'élèvent à **53, 32 €**, selon une moyenne d'abonnements internet et de forfaits téléphoniques chez les trois principaux opérateurs de téléphonie et internet nationaux. Malgré le coût en recul de 3 %, ces frais mensuels restent importants et ne permettent pas à toutes et tous les étudiantEs d'avoir accès à ces services. Malgré cela, **une connexion internet de qualité est essentielle au bon suivi des cours** et à la réalisation des travaux exigés reste primordiale.

## LES LOISIRS

Le coût dédié aux loisirs s'élève à la rentrée à **79, 23 € par mois**. L'AFNEG rappelle qu'aujourd'hui que son accès n'est pas égalitaire entre toutes et tous les étudiantEs. Une grande partie d'entre-elles et eux sont contraintEs de réserver ce budget à des dépenses plus essentielles (alimentation, hygiène...). Or, les achats exprimés dans la catégorie loisirs sont **indispensables à la construction de l'esprit critique d'unE individuE**, que cela soit au sens civique mais aussi au sein du parcours universitaire. Ce fait est encore plus vérifiable en sciences humaines et sociales, permettant également de contribuer au bien-être moral et physique de l'étudiantE.

## LES TRANSPORTS

En moyenne, les frais liés aux transports s'élèvent à **106, 64 €**. Ce coût s'obtient en additionnant les trajets mensuels en voiture individuelle à l'abonnement aux transports en commun.

## LES FRAIS COVID

En conséquence des mesures sanitaires, les étudiantEs ont à déboursier en moyenne **6, 56€** pour s'équiper en masques et gel hydro-alcoolique par mois. Cette dépense est à considérer dans la mesure où le port du masque reste obligatoire dans les centres de soin et recommandé dans certains lieux très fréquentés (transports en commun...) tout comme l'usage du gel hydro-alcoolique.

## LES FRAIS SPÉCIFIQUES AUX ÉTUDES DE GÉOGRAPHIE

### LES FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais d'inscription à l'université restent cette année encore identiques pour les étudiantEs français.e.s et européenNEs. Ces frais sont maintenus à **170 €**, en licence, pour l'année 2022-2023 en raison de la crise sanitaire et économique. Ces frais sont de 243 € pour les étudiantEs en master et de 380 € pour les doctorantEs.

Il est à noter que depuis le 1er Juillet 2020, le Conseil d'Etat a ouvert la possibilité pour l'Etat d'augmenter les frais d'inscription pour les **étudiantEs internationaux et internationales**, soit plus de 10 fois ce que payent les étudiantEs communautaires, ils s'élèvent à **2770 €** pour une année universitaire en licence. Malgré tout, certaines universités parviennent à exonérer les étudiantEs devant déboursier ces sommes.

### LA CVEC

L'acquittement de la CVEC, Contribution Vie Étudiante et Campus, est obligatoire depuis 2018. Elle concerne **toutes et tous les étudiantEs entrant à l'université**, sauf les boursierEs, les demandeuses et demandeurs d'asile, les réfugiéEs et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Elle est ensuite reversée au CROUS (Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires) de l'académie référente qui la redistribue en partie aux universités et à d'autres établissements de formation. La CVEC voit son montant varier d'une année sur l'autre car elle aussi, est indexée sur l'inflation. Elle s'élève ainsi pour la rentrée 2022 à **95 €**, en augmentation de 3 euros par rapport à 2021.

### LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le coût des complémentaires santé s'élève à **358 €** cette année, soit une hausse de 19 % depuis l'an dernier. Elles ne sont pas obligatoires mais permettent un meilleur accès aux soins.

## L'ASSURANCE LOGEMENT

Ce coût représente **75, 54 €** à la rentrée 2022. Ce coût en hausse de 10, 37 % est pourtant indispensable lors de l'installation d'un·e étudiant·e à son arrivée dans un logement.

## LES FRAIS D'AGENCE

Les frais d'agence sont constants depuis la rentrée 2020. Ils s'élèvent en moyenne à **266 €**, une somme conséquente, et cela particulièrement en début d'année universitaire à l'installation dans un logement.

## LE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE GÉNÉRAL

Les frais liés au matériel pédagogique général, en augmentation de près de **16 %**, représentent un budget de 304, 58 € dans le coût de la rentrée des étudiant·es. A ces frais s'ajoutent 168, 50€ de frais spécifiques supplémentaires, propres aux formations en géographie. Cela représente un total de **473, 08 € de frais pédagogiques** de rentrée pour une formation en Géographie et disciplines territoriales.

Le matériel pédagogique général comprend un sac à dos, des classeurs, des feuilles A4, un bloc-notes, des stylos, un porte-mines, un perforateur, un ruban adhésif, du blanco, un surligneur, un agenda, une trousse, un trieur, une pochette carton, une imprimante et de l'encre.

Le matériel spécifique rassemble plusieurs entités. La première, informatique, comprend une licence du logiciel Adobe Illustrator. Bien que ces logiciels puissent être en libre-service dans certaines universités, parfois à des horaires contraignants, **plus de 60% d'étudiant·es interrogé·es en 2019 ressentaient le besoin de posséder ces logiciels spécifiques sur leurs ordinateurs personnels**. Ces logiciels demandent une puissance suffisante et un espace de stockage adapté. Il faut donc prévoir un **budget en ordinateur supérieur à la moyenne nationale**, chose encore plus vraie lorsque les cours sont dispensés à distance.

Un budget est aussi alloué à la papeterie, dans la mesure où les étudiant·es géographes ont fréquemment à réaliser des croquis et de cartes à la main (papier millimétré, papier calque, crayons, feutres fins, compas...) et représentent **21, 48 € des frais spécifiques pédagogiques**.

Également à la charge des étudiantEs apparaissent fréquemment les sorties terrain. Évaluées à une moyenne de **10 € par sortie**, ce sont des dépenses non comprises dans les maquettes de formation et sont pourtant bien souvent indispensables à la validation de certaines unités de formation, et donc nécessaires pour la validation d'un diplôme de Licence. Ces sorties, bien qu'elles soient **essentiels dans une formation en géographie** représentent une réelle dépense supplémentaire (transports, repas, logement...). Ces sorties sont généralement accompagnées d'un carnet de terrain, évalué à 8, 73 €.

Les manuels et ouvrages spécifiques représentent un total de **104, 34 €**. Ils comprennent deux ouvrages généralistes, l'un de géographie physique et l'autre de géographie sociale. Deux ouvrages spécifiques sont ajoutés, un premier sur l'urbanisme et le second sur l'environnement. Des livres plus spécifiques sur les méthodes (cartographie, statistiques...) sont vivement recommandés, notamment en licence mais ne sont pas comptabilisés dans ce dossier, ce qui présente un coût sensiblement minoré de ce que peuvent représenter ces ouvrages.

# FOCUS INFLATION

En hausse de 10 % en un an, les prix des consommables sont à l'image de l'inflation que connaît le public étudiant à l'aube de la rentrée universitaire 2022. D'autres frais s'élèvent fortement, à l'image de la complémentaire santé, de l'assurance logement et de la CVEC. Cette dernière, plusieurs fois gelée ces dernières années, a repris son évolution calquée sur l'inflation.

Encore plus que les autres années, **l'AFNEG appelle à la considération du quotidien des étudiantEs et des conditions de vie de nombre d'entre elles et eux**. Il s'agit depuis plusieurs années et encore plus en 2022 d'un réel besoin généralisé à l'ensemble de la population étudiante. Ces frais en hausse complexifient les quotidiens, limitent l'accès à une alimentation saine et de qualité, à la santé, et contribuent ainsi à **creuser les inégalités**. Ces dernières s'observent à plusieurs échelles : entre universités de grandes métropoles où les étudiantEs ont largement recours aux transports en commun et celles des villes moyennes où les étudiantEs ont davantage recours à la voiture individuelle. Les derniers mois ont pourtant montré à l'ensemble des citoyens l'envolée du coût des carburants. En effet, l'abonnement à un réseau de transports en commun et l'utilisation d'un vélo sont généralement moins coûteux que l'utilisation et l'entretien d'une voiture individuelle, sans compter le différent d'empreinte carbone que cela représente. Malgré tout, le budget des étudiantEs de villes plus petites peut être compensé par le coût de l'alimentation à moindre frais, bien que cette différence tend à s'effacer en certains lieux. Les inégalités s'observent aussi sur l'origine des étudiantEs. Celles et ceux originaires des zones davantage rurales risquent de rencontrer d'autant plus de difficultés financières que les étudiantEs issuEs de foyers à proximité des grands centres urbains. D'autres inégalités exacerbées se trouvent entre les différentEs profils d'étudiantEs et témoignent de situations financières précaires et généralisées à une grande part des étudiantEs.

L'AFNEG, appelle comme la FAGE, à **une réforme des bourses**, au plus rapidement. Cette réforme, promise depuis 2017 dans le programme d'Emmanuel Macron puis réitérée à la fin du premier quinquennat, tarde à aboutir. Il s'agirait d'une solution viable et durable à long terme, permettant de **revaloriser les aides sociales** perçues par le public étudiant et d'en assurer l'accès à toutes et tous les étudiantEs rencontrant des difficultés financières. L'attribution se ferait de manière plus ajustée que ne le permet le système actuel. Ce projet de réforme profonde demandé vise notamment à supprimer l'effet de seuil que produit le système d'attribution des bourses en l'état actuel. Cette mesure permettrait de résoudre diverses problématiques rencontrées par les étudiantEs : logement, mobilité, alimentation, accès aux soins.

**L'AFNEG encourage également le rapprochement des services de santé universitaire aux services municipaux**. Elle soutient la construction de logements sociaux et de logements Crous, ainsi que la réhabilitation du parc existant pour limiter les dépenses liées aux charges et travailler à un bâti moins énergivore.

# FOCUS FRAIS GÉO

Plusieurs coûts spécifiques aux formations de géographie et de disciplines territoriales sont notables et créent **un réel apport financier aux frais généraux**. Les coûts "matériels" sont assez élevés, à commencer par le matériel informatique. Celui-ci déjà évoqué représente une grande part des dépenses liées à la formation universitaire. En moyenne, bien que les néo-arrivantEs en licence disposent d'un ordinateur depuis le lycée, peu d'entre-elles et eux ont un matériel suffisant face aux capacités requises pour la cartographie, du dessin assisté par ordinateur et des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG). D'autres choisissent de ne pas s'investir dans la discipline ou d'apprendre ces outils numériques en dépit de disposer de matériel informatique aux capacités suffisantes. Ainsi, unE étudiantE en licence de géographie devra déboursier **625 € pour un ordinateur adapté aux apprentissages de licence**. A cela s'ajoutent des licences de logiciels qui ne sont **pas toujours financées par les universités**. Généralement, les établissements disposent de licences annuelles pour leurs étudiantEs, mais cela n'est pas systématique. Lorsque les salles informatiques sont équipées de ces logiciels, leur accès n'est pas toujours possible (horaires, autres usages des salles) et n'est pas facilité (puissance insuffisante du matériel informatique provoquant des ralentissements ou des problèmes d'enregistrement des projets...). Au volet informatique s'ajoute le volet papeterie. Bien que moins coûteux, cette dépense existe et comprend une large part des étudiantEs en géographie. Il comprend les papiers calques et millimétrés, un compas, un normographe, des crayons, des feutres et des feutres fins à titre d'exemple. A cela s'ajoutent des manuels, évalués à 4 par année, pour approfondir les principaux axes de la discipline.

Les coûts liés à la pratique de terrain, bien que très variables à l'échelle nationale, sont **particulièrement inégalitaires entre les établissements**. Toutes les formations en Géographie ne proposent pas des sorties terrain obligatoires pour l'obtention du diplôme. Or, pour l'étude de pratiques liées à l'usage des territoires et de leurs gouvernances, il semble indispensable que ces sorties soient maintenues accessibles pour toutes et tous les étudiantEs sans critère d'origine géographique ou de ressource financière. Lorsque les sorties de terrain ont lieu, et de manière obligatoire pour la validation d'une Unité d'Enseignement (UE) et pour l'obtention d'une licence de Géographie, des inégalités s'observent. Selon les sites d'étude, **des coûts supplémentaires jusqu'à plusieurs centaines d'euros**, à la charge des étudiantEs, sont pratiqués. Ces frais, illégaux, existent toujours. Bien que réduits à plusieurs dizaines d'euros en licence, ces frais représentent des dépenses considérables pour les étudiantEs. D'après une enquête de l'AFNEG auprès de ses associations en 2019, ces frais sont particulièrement élevés pour les stages de terrain de plusieurs jours. Les frais supplémentaires laissés à la charge de l'étudiantE représentent 30 à 50 € par jour pour les stages de terrain de plusieurs jours. Ces frais tombent à 10-15 € par jour pour les sorties à la journée. Cette somme comprend les frais de déplacement ou le repas. Selon les universités, plusieurs jours pendant l'année peuvent être dédiés à ces sorties, sans dédommagement financier des étudiantEs pour les frais avancés pour participer à ces sorties.

L'AFNEG demande un meilleur cadrage dans l'application des sorties de terrain et dans leur prise en charge par l'université. L'AFNEG milite également pour le renforcement des dispositifs de lutte contre la fracture numérique pour permettre de meilleures conditions d'étude. Pour un apprentissage des SIG égalitaires au sein des villes d'enseignement de géographie, l'AFNEG se positionne pour une meilleure considération des conditions d'apprentissage des outils numériques. Ces derniers sont rapidement devenus indispensables à la formation en Géographie et font depuis la singularité de la filière géographique et la distinguent des autres formations de sciences humaines et sociales.

# NOS REVENDICATIONS

## INFLATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

### SANTÉ

- **Favoriser et faciliter l'accès aux soins pour toutes et tous :**
  - Faire évoluer les services de santé universitaire (SSU) vers des structures d'exercice coordonné
  - Rembourser la prescription d'activité physique
  - Créer davantage de structures d'exercice coordonné
  - Investir massivement dans l'hôpital public
- **Faire de la santé mentale une priorité :**
  - Déposer par le ministère de la santé une formation de psychologue clinicien, l'intégrer dans le Code de santé publique, et rembourser ses consultations
  - Former les professionnelLEs en 1ère ligne, de santé et au contact des étudiantEs à faire face aux pathologies mentales dans les situations d'urgence
  - Prodiguer la formation des premiers secours en santé mentale à tous les étudiantEs
  - Instaurer une structure dédiée à l'amélioration de la qualité de vie et d'études
  - Multiplier les actions de déstigmatisation des troubles de la santé mentale
  - Lancer un plan national pour la santé mentale des étudiantEs et des jeunes

### LA PLACE DU CROUS

- **Opérateur central de la vie étudiante :**
  - Améliorer le financement des CROUS par le gouvernement de façon à ce que le premier service public puisse assurer l'efficacité des missions qui lui sont confiées
  - Conserver l'autonomie des CROUS et leur rattachement au réseau national afin d'accompagner le mieux possible les étudiantEs de façon égalitaire

## LE LOGEMENT ÉTUDIANT

- **L'encadrement des loyers, une nécessité :**
  - Généraliser l'encadrement des loyers. Cet encadrement permettra alors un **accès au logement pour les jeunes** avec une proposition de **loyer non exorbitante**
  - Renforcer la place des Observatoires Territoriaux des Logements Étudiants ainsi que l'intégration des recommandations lors de la construction des politiques de logement
- **Rénover et construire des logements :**
  - Finaliser la construction des **60 000 logements étudiants** promis par le quinquennat 2017-2022. L'objectif n'a pas pu être atteint en fin de quinquennat. Il reste à poursuivre face à la tension appliquée au logement et de la difficulté d'accès des jeunes à celui-ci
  - Transformer les infrastructures inactives existantes en logement étudiants et/ou jeunes
  - Réaliser une politique ambitieuse sur la construction et la rénovation dans un respect de la Loi Climat et Résilience
- **Pour une réforme des aides au logement :**
  - Revaloriser les aides au logement
  - Calculer les aides personnalisées au logement (APL) sur le montant du loyer moyen propre au bassin de vie
  - Augmenter les allocations au logement sociale (ALS) à la hauteur du montant des APL en prenant en compte la revalorisation souhaitée
  - Mettre en place une **communication efficace et efficiente** sur les aides au logement pour les allocations de logement familiale (ALF), APL, et les ALS

## RÉFORME DU SYSTÈME DE BOURSE

- **Réformer le système de bourses** sur critères sociaux et supprimer l'effet de seuil
- Ouvrir les droits aux bourses sur critères sociaux pour les **doctorantEs**
- Verser la bourse sur 12 mois
- Ouvrir le droit d'accès à la complémentaire santé aux étudiantEs boursierEs

## AUTRES

- Mettre en place et pérenniser les circuits d'**accès à une alimentation saine et de qualité** pour toutes et tous, tant en zone urbaine, péri-urbaine que rurale. Les potagers urbains partagés et la valorisation des fruits et légumes invendus par le don et le biodéchet lorsque l'aliment n'est plus consommable sont des exemples pouvant être portés par les acteurices compétentEs
- Impliquer les Directions Régionales des Affaires Culturelles dans l'éducation à la **culture pour les jeunes**

# POUR LES ÉTUDES EN GÉOGRAPHIE ET DISCIPLINES TERRITORIALES

## ACCÈS AUX SIG

- Garantir un accès **gratuit** aux logiciels nécessaires pour les enseignements afin de garantir une réelle prise en main de ces outils par l'ensemble des étudiantEs
- Permettre à l'ensemble des étudiantEs d'avoir accès, à l'université, à des ordinateurs équipés des différents logiciels, **en libre accès et à toute heure**

## SORTIES TERRAINS

- **Proscrire les frais de logement et de déplacement** des étudiantEs pour pratiquer le terrain, d'autant plus lorsqu'il s'agit de sorties essentielles à l'obtention du diplôme
- Mettre en place davantage d'**aides financières par les universités** pour l'acquisition de matériels nécessaires aux sorties de terrain

## LIVRES

- Prévoir ces situations en **achetant un nombre conséquent** de ces types d'ouvrages pour les rendre disponibles en bibliothèque universitaire
- Permettre la mise en place de **troc ou de vente de livres à bas coût** entre les étudiantEs à plusieurs moments de l'année

## MATERIELS DIVERS

- Généraliser la mise en place de "**cartothèques**" au sein des universités pour permettre aux étudiantEs d'avoir **des cartes en libre accès**
- Mettre en place une **réforme structurelle du système d'attribution des bourses sur critères sociaux** pour permettre aux étudiantEs de se fournir le matériel nécessaire à la réussite de leurs études

# MÉTHODOLOGIE

## FRAIS DE VIE COURANTE

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et de frais spécifiques de rentrée calculés pour le mois de septembre. Une moyenne des sommes obtenues est faite pour l'Île-de-France et les autres régions, puis une pondération est faite par les effectifs d'étudiantEs de chaque territoire.

## LE LOYER

L'indicateur est obtenu en étant basé sur les chiffres de la FAGE, complété par les villes ayant des formations en Licence de géographie. Ces données sont obtenues avec l'outil LocService de côte des loyers. Une moyenne est faite pour l'Île-de-France avec un studio inférieur à 20 mètres carrés, et pour les autres régions, les données par villes sont calculées en faisant la moyenne d'un studio entre 20 et 30 mètres carrés et d'un T2 de moins de 30 mètres carrés, qui sont les formes de logement les plus utilisées par les étudiantEs dans les territoires ciblés. Les moyennes obtenues par villes et pour l'Île-de-France sont ensuite **pondérées par le nombre d'étudiantEs en géographie sur ces territoires.**

## LE RU

Le coût est calculé en prenant en compte le prix du ticket RU (3,30€), dans la mesure où l'étudiantE déjeune au RU en moyenne 5 fois par semaine. **20 tickets sont nécessaires pour un mois.**

## LES CONSOMMABLES

(alimentation, vêtements, hygiène, entretien, ordinateur)

Un panier alimentaire avec la composition d'un mois de repas est calculé, auquel les 20 tickets RU sont soustraits. Un kit d'hygiène et entretien, tenue vestimentaire et un ordinateur de 625 € avec une mensualité à taux 0 % sont pris en compte, selon les tarifs de Google shopping. La différence de prix d'ordinateur avec la FAGE s'explique par la nécessité d'avoir des supports suffisamment puissants pour supporter les **logiciels nécessaires à l'enseignement de la cartographie.**

## TÉLÉPHONIE ET INTERNET

Ce coût est obtenu en faisant une moyenne des tarifs appliqués chez les trois principaux opérateurs porteurs d'une offre de téléphonie mobile et internet: Free, Orange et SFR.

## LOISIRS

Deux éléments sont pris en compte. Les sorties dont la moyenne est estimée par l'Observatoire de la Vie Étudiante lors d'une enquête de 2010 et l'achat de deux livres dont **le prix moyen est estimé à 11 €**. Pour l'Île-de-France, l'écart du prix moyen entre l'Île-de-France et le reste de la France de l'INSEE est appliqué. La moyenne obtenue est pondérée.

## TRANSPORTS

Ces dépenses sont calculées avec un abonnement aux transports en commun au "tarif étudiant" selon la moyenne d'Île-de-France et de 33 villes françaises. Ce coût est additionné à 5 aller-retours de 28km par mois pour lesquels les frais sont calculés selon le barème d'indemnités kilométriques 2020 (selon la distance moyenne domicile - lieu d'études donnée par l'INSEE, pour un trajet dans un véhicule personnel).

## FRAIS COVID

Une moyenne a été calculée concernant les prix d'une boîte de masque et d'un flacon de gel hydroalcoolique de 100mL. Les données sont issues d'une moyenne de 6 supermarchés et de 6 pharmacies en ligne. Nous avons retenu une boîte de 50 masques et un flacon de gel hydro alcoolique pour une rentrée universitaire.

## FRAIS SPÉCIFIQUES

## FRAIS DE SCOLARITÉ

C'est le prix payé par unE étudiantE non-boursierE, pour s'inscrire en licence, sans double inscription.

## CVEC

Il s'agit d'un montant dont le tarif a été énoncé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation pour l'année 2022-2023.

## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Ce frais est la moyenne des offres de la mutuelle LMDE et de ses équivalences dans les mutuelles régionales.

## ASSURANCE LOGEMENT

Il s'agit de la moyenne des différentes offres d'assurance habitation proposées par les mutuelles étudiantes pour un studio ou T1.

## FRAIS D'AGENCE

La moyenne des frais d'agence correspond aux plafonds prévus pour un logement de 20 mètres carrés, avec état des lieux. La moitié de ces frais peuvent être à la charge du loueur ou de la loueuse. Le coût a été calculé en faisant la moyenne pondérée des plafonnements de frais d'agence en régions et en Ile-de-France, selon la classification de 8, 10 ou 12 € de frais par mètre carré.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le coût général, calculé par la FAGE, est un coût moyen des articles de base et d'un sac-à-dos, d'après Google shopping, après la réalisation d'une moyenne parmi 10 articles.

L'AFNEG ajoute à cela le prix moyen de l'ensemble des outils et ouvrages et cartes nécessaires à de bonnes conditions d'étude en géographie. Une moyenne a été effectuée sur **6 articles de chaque catégorie** (ouvrages généralistes, ouvrages spécialisés, crayons, carnets, etc...). Les données liées aux sorties de terrain ont été mutualisées par une moyenne après interrogation de notre réseau.

# RÉFÉRENCES

- Août 2022 - FAGE - Indicateur du coût de la rentrée, édition 2022 ;
- Août 2022 - ADOBE - <http://www.adobe.com/fr/products/illustrator.html> ;
- Août 2022 - FNAC - <https://www.fnac.com> ;
- Août 2022 - GOOGLE - [http://www.google.fr/shopping?hl=fr\\_FR](http://www.google.fr/shopping?hl=fr_FR)
- Loisirs: <http://www.sne.fr/acces-au-livre-et-prix-du-livre> ;
- Février 2021 - FAGE - [https://www.fage.org/ressources/documents/3/6654-20210208\\_DP\\_Enquete\\_Precarite\\_Menst.pdf](https://www.fage.org/ressources/documents/3/6654-20210208_DP_Enquete_Precarite_Menst.pdf) ;
- Printemps 2020 - OVE - [http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2021/01/Brochure\\_Reperes\\_2020.pdf](http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2021/01/Brochure_Reperes_2020.pdf) ;
- Septembre 2019 - FAGE - <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2019-09-18,5847.htm>



# CONTACTS

**Julien Loewert**

-

**Président**

Téléphone : 07 71 93 08 18

E-mail : [julien.loewert@afneg.org](mailto:julien.loewert@afneg.org)

**Florine Mathieu**

-

**Vice-présidente en charge des Affaires Sociales**

Téléphone: 0672342632

E-mail: [florine.mathieu@afneg.org](mailto:florine.mathieu@afneg.org)

